

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012

26 ET 27 JANVIER

N° 2012/E1/008

QUESTION ORALE POSEE PAR Madame Fabienne Giovannini

Au nom du Groupe « Femu a Corsica »

Objet : Le naufrage du Costa Concordia

Monsieur le Président,

Le naufrage du Costa Concordia sur l'îlot de Giglio en Toscane pose le problème de ces monstres des mers, qui, transportant des milliers de tonnes de pétrole, menacent les côtes méditerranéennes d'une pollution épouvantable dans des sites extrêmement fragiles.

On ne cesse de bâtir des navires toujours plus grands, sans réfléchir aux conséquences.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'économie de croisière mais de rejeter les transports de masse et les dangers de privilégier le business pour le business à la sécurité de côtes, sans parler de ce que veulent nous imposer en terme d'infrastructures portuaires ces politiques de la démesure...

Comme bon nombre de Corses, Femu à Corsica s'inquiète et a appelé dans un communiqué le gouvernement à prendre toute mesure conservatoire pour éviter une catastrophe majeure qui toucherait inévitablement notre île, l'îlot de Giglio se situant à seulement 100 km de la Corse.

Première question : qu'avez-vous fait pour garantir la sécurité de nos côtes ?

Plus généralement, nous n'avons jamais cessé d'alerter sur les dangers que fait courir le trafic maritime sur des zones aussi sensibles que le canal de Corse, et notamment les transports de matières dangereuses comme les pétroliers et autres tankers, souvent très vétustes. Depuis plus de 30 ans, pour certains d'entre nous, nous oeuvrons à ce que les Bocche di Bonifaziu soient fermées au trafic des navires dangereux battant pavillon de complaisance.

Notre Assemblée s'emploie à la création d'un Parc Marin International dans les Bocche di Bonifaziu et a réclamé y compris dans le canal de Corse, la mise en place d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV).

Notre groupe est parfaitement cohérent dans toutes ces luttes pour la protection de la Méditerranée.

Ainsi, Femu a Corsica rappelle que le scandale d'autorisation d'explorations pétrolières au large du Parc national de Port Cros, près du sanctuaire des cétacés, fait peser une menace grave sur l'ensemble des côtes de l'île et particulièrement pour nos aires marines protégées comme la réserve de Scàndula ou le Parc Marin International de Bonifaziu.

Nous rappelons la motion de l'Assemblée de Corse, votée à l'unanimité et restée sans réponse depuis le 29 juillet 2011, de même, l'action de l'eurodéputé François Alfonsi, de même, semble-t-il, vos courriers au Gouvernement.

Il est clair que nous ne pourrions nous faire entendre dans ce type de dossier qu'en pesant ensemble.

Nous en appelons donc à l'union des forces politiques pour exiger au minimum le respect de nos délibérations. Et nous vous demandons, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, Monsieur le Président, de prendre l'initiative d'une action commune entre toutes les oppositions au renouvellement de l'autorisation d'explorations pétrolières que s'apprête à donner le ministre de l'industrie.

Outre le risque sismique et les nuisances graves pour les cétacés, un accident sur une plate forme à ces grandes profondeurs aurait des conséquences effroyables de type Golfe du Mexique. La Corse ne s'en remettrait pas.

Nous renouvelons donc notre question : qu'entendez-vous faire pour que soit respectée notre délibération du 29 juillet 2011 ?